

**VILLE DE ROYAN
COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 15 JANVIER 2016**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Eva ROY, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Marie-Noëlle PELTIER représentée par Mme Nelly SERRE
M. Gérard FILOCHE représenté par M. Didier QUENTIN
Mme Dominique BERGEROT représentée par M. Patrick MARENGO
Mme Marie-José DOUMECQ représentée par Eliane CIRAUD-LANOUE

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : M. Pierre PAPEIX, Mme Marie-Claire SEURAT

M. le Député-Maire ouvre la séance à 18 h.

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE DE LA COMMUNICATION

- du rapport contenant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Aquitaine Poitou-Charentes sur la gestion de la commune de Royan, pour les exercices 2007 et suivants, ainsi que les réponses qui y ont été apportées.

DÉCIDE

- de fixer les tarifs de la taxe de séjour forfaitaire par nuitée et par capacité d'accueil, à compter du 1^{er} mai 2016, comme suit :

Camping, Hôtellerie de plein air

- | | |
|----------------------|--------|
| • Camping non classé | 0,20 € |
| • Camping 1* et 2* | 0,20 € |
| • Camping 3* et 4 * | 0,45 € |

Hôtellerie traditionnelle

- Hôtel non classé 0,35 €
- Hôtel 1 * 0,50 €
- Hôtel 2 * 0,65 €
- Hôtel 3* 0,80 €
- Hôtel 4* 1,10 €

Meublés de tourisme

- Meublé non classé et chambre 0,35 €
- Meublé 1* 0,50 €
- Meublé 2* 0,60 €
- Meublé 3* 0,70 €
- Meublé 4* 0,80 €

- de fixer l'abattement à 50 % pour l'ensemble des catégories d'hébergement.

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public avec la Société « MPH ID » autorisant l'occupation privative de l'immeuble communal à usage de centre de balnéothérapie, sis 1 place Foch à ROYAN, d'une durée de 20 ans.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer cette convention et tout document s'y rapportant.
- d'autoriser la société « MPH ID » à effectuer tous travaux d'aménagement dans les locaux qui lui seront mis à disposition et à effectuer toute démarche, afin d'obtenir toute autorisation qui serait nécessaire à la réalisation du projet.

- d'accepter l'offre de la société « Cinéma et Loisirs », représentée par son gérant, Monsieur Franck GAGNEUX, pour l'acquisition des parcelles cadastrées AM n° 166p et n° 106p, d'une superficie d'environ 7 162 m² sous réserve de bornage, situées esplanade de la Gare à Royan, sur l'emplacement dénommé « Vélodrome », au prix de 358 100 euros (Trois cent cinquante-huit mille et cent euros), en vue de la construction d'un multiplexe cinématographique de six salles,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à notifier cette acceptation à la société « Cinéma et Loisirs »,
- d'engager les procédures de désaffectation à usage du public et de déclassement du domaine public de ces parcelles et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35.
